

Le Bureau Communautaire s'est réuni le 09/12/2021, sur convocation du Président envoyée le 03/12/2021.

Présents(es) : F. Chartreux, JP Couteau, A. Harmand, L. Guyot, C. Sauvage, D. Picard J. Bocanegra, E. Payeur, JL Starosse, P. Monaldeschi, X. Colin, E. Poirson

Excuses : O. Heyob, JL Claudon, R. Sillaire, M. Gueguen, R. Arnould

BU2021-41 - AIDE SOCIALE (8.2) - PETITE ENFANCE - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COORDINATION PETITE ENFANCE TERRES TOULOISES ET LE CCAS DE LA VILLE DE TOUL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la Communauté de Communes Terres Toulouises,

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la CC2T a ajouté la nouvelle compétence optionnelle « action sociale communautaire » dans ses statuts. Cette compétence comporte notamment les champs d'action suivants :

- Gestion des EAJE (établissements d'accueil du jeune enfant) de Bois –de -Haye et Manonville
- Gestion du relais d'assistantes maternelles parents enfants (RAMPE), devenu le Relais Petite Enfance (RPE) et élargissement de son périmètre d'action avec la prise en compte d'une mission de coordination et d'animation communautaire des services de la petite enfance.

Cela s'est traduit par la création d'une commission d'élus dédiée, la création d'une mission de coordination assumée par la directrice de Crèchendo et, la mise à disposition d'une quote part (5% ETP) de la directrice du CCAS de Toul sur des missions de direction et de pilotage du RPE (Relais Petite Enfance).

Le CCAS de Toul conserve, quant à lui, la gestion de ses deux EAJE historiques (Roger Rolin et La Louvière).

Dans ce contexte, afin de répondre au mieux aux besoins des familles du territoire, la rédaction d'une convention de partenariat a pour objet de définir un cadre de collaboration et de coordination entre le CCAS de Toul et la Communauté de Communes Terres Toulouises en matière de Petite Enfance.

La convention a pour objet de formaliser la collaboration autour des axes suivants :

- 1- Alimenter pluri annuellement un observatoire de la Petite Enfance et en donner accès aux élus.
- 2- Répondre aux besoins d'accueil des familles du territoire, en lien avec le Relais Petite Enfance.
- 3- Mener des réflexions collectives et proposer des actions autour des problématiques Petite Enfance du territoire.
- 4- Créer du partenariat entre les services CC2T et ville de Toul
- 5- Dynamiser les échanges entre les directrices des quatre EAJE du territoire dans un souci d'harmonisation des pratiques
- 6- Favoriser la mutualisation des formations des directrices et des équipes de structures.

Après cet exposé, le Bureau Communautaire est invité à :

- Autoriser le Président de la CC2T à signer la convention de partenariat entre le CCAS de Toul et la Communauté de Communes Terres Toulouises en matière de Petite

Délibération adoptée à l'unanimité.